

Les 27 actions du PCAET avec nos commentaires et nos **propositions**

| ACTION & PILOTAGE | |
|--|--|
| <i>PREMIERS CONTENUS du PCAET</i> | Cadenet@Venir : NOS COMMENTAIRES et PROPOSITONS |
| Action 1 : Mettre en place un seul service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat sur le Territoire & PTRE / CD 84 / CAUE 84 | |
| Création d'un groupe de travail ALTE / PNRL / EPCI / CD 84 Pour proposer une offre de service commune et coordonnée avec des objectifs associés - Echanges avec les EPCI voisins - Echanges avec l'ADEME, la Région et l'Etat pour envisager une contractualisation dans le cadre du SARE - Signature d'une convention multipartite pour s'inscrire dans le SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique) | Le premier travail est de trouver un accord avec tous ces organismes Pour mettre en place un service unique aux particuliers et entreprises Quel lien avec le point d'information Amélioration de l'Habitat à Cadenet (convention SOLIHA 84) En 2020 la convention multipartite aurait dû être signée ? Nous souhaitons, en plus du groupe de travail, la mise en place par COTELUB de permanences dans chaque village avec des agents dotés du matériel nécessaire aux évaluations de l'état des bâtiments (caméras thermiques, ...). |
| Action 2 : Garantir la qualité des travaux de rénovation énergétique Reconnus Garant de l'Environnement (RGE) & CMA 84/PTRE / CAUE 84 | |
| Création d'un groupe de travail avec les différents partenaires Définition de la nature des contrôles à mettre en place et des opérateurs en charge de ces contrôles Identification des budgets pour financer les audits sur chantier | Actualiser la liste des artisans déjà labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Il y aurait sans doute intérêt au niveau de COTELUB à mettre en place ou à structurer une filière de rénovation en liaison avec les permanences villageoises. |
| Action 3: Identifier et accompagner les ménages en situation de précarité Énergétique & COTELUB CD84 / PTRE | |
| Identification des dispositifs et acteurs intervenant ou pouvant intervenir sur le territoire - Définition d'un plan d'action et identification des financements associés | Les CCAS ne sont pas cités. Ils doivent être un maillon de démarchage et d'accompagnement des ménages isolés en situation de précarité énergétique. |
| Action 4 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics existants & COTELUB / PNRL | |
| Accompagnement du SEDEL Pour définir/mettre en oeuvre/suivre la stratégie de rénovation énergétique Planification des travaux de rénovation énergétique | Le Pilotage est confié à COTELUB mais l'impulsion et la planification doivent être initiées par la commune qui doit élaborer un plan d'action dans ce sens |
| Action 5 : Réduire les consommations de l'éclairage public & COMMUNES / SEV / PNRL | |
| Sensibiliser, faire connaître les services du PNRL (SEDEL), du SEV Et le retour d'expérience des communes (gains liés à modernisation et à la programmation horaire de l'éclairage public) - Massifier les diagnostics de l'éclairage public sur l'ensemble des communes Planifier et réaliser les travaux | C'est la responsabilité des communes de gérer leur éclairage public. Elles peuvent être aidées si nécessaire et si elles le désirent. Elles doivent rendre compte de leur plan d'action à cet effet |

| | |
|---|--|
| Action 6 : sensibiliser les entreprises industrielles et du tertiaire à la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale & CCI / CMA / ALTE | |
| Recensement des dispositifs existants et contacts avec les partenaires - Analyse des besoins des entreprises - Définition de l'offre de service pour les entreprises | Un premier pas serait d'imposer, aux entreprises candidates à l'installation dans l'une des zones d'activité de la communauté, la signature d'une charte environnementale |
| Action 7 : Réduire les consommations d'énergie et optimiser l'usage des pesticides dans l'agriculture & CA84 / BIO de Provence | |
| Recensement des dispositifs existants et contacts avec les partenaires - Organisation de formations | Les actions dans ce sens n'ont pas été couronnées de succès jusqu'à présent. Il est nécessaire d'élaborer un plan de restriction des épandages et que l'utilisation des pesticides soit légiférée. Seule l'élaboration d'un plan des zones protégées avec des restrictions de l'usage des phytosanitaires est réaliste en complément d'éventuelles mesures nationales. |
| Action 8 : Développer l'offre des transports en commun, l'intermodalité et le covoiturage. COTELUB / PACA | |
| Identifier et aménager les points de correspondance principaux Améliorer les liaisons modes actifs entre les centre-bourgs et les arrêts | Développer l'offre Cadenet / Aix, la connexion avec les transports du pays d'Aix, les navettes en correspondance avec le réseau 13. Et aussi ré-examiner l'offre ferroviaire , Avignon, Pertuis, Marseille. |
| Action 9 : Favoriser l'usage du vélo et de la marche à pied COTELUB / PNRL / Communes / CD84 | |
| Réaliser un état des lieux des infrastructures routières du territoire - Programmer une série d'aménagements pour offrir des alternatives à la voiture | Faire le lien avec le projet LUBERON LABO VÉLO mené par le Parc naturel régional en lien avec l'ADEME (https://www.parcduluberon.fr/non-classifiee/luberon-labo-velo) Voir avec les communes quels sont leurs plans d'action pour augmenter l'offre de déplacements doux. |
| Action 13 : Intégrer les enjeux du PCAET dans la politique d'aménagement du territoire. & COTELUB / CAUE 84 | |
| Le SCOT est géré par l'intercommunalité, la planification dont l'urbanisme par les communes. - Au même titre que la vérification de la compatibilité du SCOT avec les PLU Les EPCI pourront veiller à la compatibilité des PLU avec le PCAET. | Les communes devront compléter leur PLU pour les rendre compatibles avec le PCAET. Aucune étape ni échéance n'est prévue pour cette action ! Demander les plans communaux d'intégration du PCAET. Chaque commune doit décliner son plan d'action en annexe au PLU et en conformité avec le SCOT révisé. |
| Action 14 : Développer la production et la consommation d'électricité photovoltaïque par les entreprises, les collectivités territoriales et les Particuliers & COTELUB / Collectifs Citoyens | |
| L'objectif de l'action est de mettre en place un accompagnement des entreprises pour faire émerger des projets photovoltaïques (PV) et inciter, le cas échéant, à la constitution de grappes de projets. | L'action semble centrée sur les entreprises. Qu'en est-il des particuliers ? Demander un plan d'accompagnement des particuliers complémentaire à l'action n° 1 et un plan d'accompagnement des collectivités pour leur bâtiments. Le solaire ne doit pas se limiter au seul photovoltaïque. Il faut aussi penser au thermique et à d'autres possibles sources d'énergie |
| | |

| | |
|---|--|
| Action17 : Développer l'agro-écologie et le stockage du carbone. & CA84 / Bio de Provence | |
| Campagne de sensibilisation, organisation de formations collectives, identification des exploitations à mobiliser. Diagnostics d'exploitation | L'action est laissée à l'initiative des organisations agricoles. |
| Action 19 : Développer les actions autour du plan alimentaire territorial PAT Communes / PNRL | |
| Forum ouvert pour la construction du PAT COTELUB. Soutenir les initiatives de circuits courts, Préserver le foncier agricole et favoriser l'installation pour maintenir l'agriculture sur le territoire, (s'inspirer des expériences existantes proches), mettre en place des dispositifs fonciers pour favoriser l'implantation d'exploitations agricoles (Zones agricoles protégées, Zones test). | La proposition de ZAP est citée deux fois. Une étude de faisabilité doit être engagée sur le territoire de Cotelub ou des communes. |
| Action 20 : Faire évoluer la politique de gestion des déchets vers la prévention. COTELUB | |
| Signature de le Charte Zéro Déchet Plastique en Méditerranée. Réflexions sur la mise en place d'un programme local de prévention des déchets. | Travailler en coopération avec l'association ZERODÉCHET Sud Luberon |
| Action 21 : optimiser les besoins des productions agricoles. Optimiser l'irrigation. & CA84 / Bio de Provence | |
| Création d'un groupe de travail, piloté par l'EPCI, avec les acteurs concernés pour définir et mettre en oeuvre un dispositif d'accompagnement cohérent sur ce sujet. Se préparer à la future PAC, pour porter ou faire porter (via le PNRL ?) des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques*, MAEC, permettant d'aider les agriculteurs à s'engager dans de nouvelles pratiques. | L'action est laissée à l'initiative des organisations agricoles. Le PNRL doit être moteur dans l'élaboration des MAEC |
| Action 23 : Encourager les initiatives locales en faveur d'un tourisme durable. COTELUB | |
| Aller à la rencontre des acteurs du tourisme et les encourager à s'inscrire dans une démarche d'évolution de leurs pratiques : Développer les « marques écoresponsables » Diffuser les bonnes pratiques | Créer des groupes de réflexion à l'échelle des communes. |
| Action 24 : Végétaliser les espaces urbanisés COTELUB / CCPAL / CAUE84 / Communes | |
| Diagnostic échelle globale et typologies d'espaces, localisation des principales zones d'ICU (Ilots de Chaleurs Urbains) et IFU (Ilots de Fraîcheurs Urbains) - Elaboration d'un plan d'actions, dont ciblage des opérations exemplaires sur les projets publics ; et stratégie de sensibilisation et pédagogie - Traduction dans le PLU sous forme de CBS | Prévoir une étude de faisabilité pour chaque commune et un état des lieux. |

| | |
|--|---|
| Action 25: Elaborer une stratégie de communication autour de la transition énergétique et écologique <i>COTELUB / ALTE / Collectifs citoyens / PNRL</i> | |
| <p>Faire un état des lieux des outils de communication existants, des actions et des retours d'expérience des communes en matière de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger une stratégie de communication - Planifier des évènements de sensibilisation | <p>Se positionner en collectifs citoyens. Communication n'est pas action ! Ni mobilisation, ni co-élaboration.</p> |
| Action 26 : Accompagner les citoyens vers un comportement éco-responsable <i>ALTE / PNRL / Collectifs citoyens</i> | |
| <p>Montage du dossier de financement auprès de l'ADEME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des associations relais pour recruter les citoyens ou groupe de citoyens | <p>Travailler en coopération avec l'association ZERODÉCHET Sud Luberon</p> |
| Action 27 : Créer et animer un club citoyen <i>& COTELUB/ Collectifs citoyens</i> | |
| <p>Validation de la composition du club et des modalités de désignation des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution du club citoyen - Rédaction de la charte du club citoyen | <p>Se positionner en collectif citoyen</p> |